

Unité interdépartementale Cantal/Allier/Puy de Dôme
13, place de la Paix
15000 AURILLAC

Aurillac, le 14/01/2025

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 07/01/2025

Contexte et constats

Publié sur  **GÉORISQUES**

Communauté de communes CERE et GOUL en CARLADES (déchetterie Comblat)

6 rue de l'Elancèze
Les Granges
15800 Vic-Sur-Cère

Références : 20250113-RAPINSP-15-004-déchetterie-Vic-Sur-Cère-régularisation
Code AIOT : 0005603093

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 07/01/2025 dans l'établissement Communauté de Communes CERE et GOUL en CARLADES (déchetterie Comblat) implanté comblat-le-château 15800 Vic-sur-Cère. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site internet Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

Cette visite sur site doit permettre de faire un point de situation générale du site et d'évoquer les contraintes réglementaires à venir liées à l'approbation, d'ici 2026, d'un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) sur ce secteur. Il est à noter qu'une partie des installations présentes est concernée par un aléa inondation fort. Un projet de zone de réemploi au sein des installations existantes est également évoqué.

Au regard des constatations effectuées ce jour, il apparaît que les quantités traitées en déchets non dangereux dépassent légèrement les limites fixées pour cette catégorie d'activité(>300m³) et soumet donc l'ensemble du site à enregistrement. Il est demandé à l'exploitant de diminuer son activité en restant temporairement en dessous du seuil de 300m³ de déchets présents dans l'installation et de déposer en parallèle un dossier d'enregistrement.

Type de suites proposées : Avec suites

Proposition de suites : Demande de justificatif à l'exploitant, Demande d'action corrective

Proposition de délais : 6 mois